

LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION - ANNEXE 11

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX OPTIONS « ANNULATION VOYAGE », « INTERRUPTION DE SEJOUR », « BAGAGES » et « ASSISTANCE RAPATRIEMENT » (Contrat MONDIAL ASSISTANCE n° 120098)

Toutes les assurances doivent être souscrites et réglées au même moment que le séjour. Aucune demande de souscription d'assurance ne sera prise en compte après inscription et règlement du séjour.

Formulaire à retourner à votre association organisatrice

Nom Prénom Age
Adresse
Code postal Ville
Tél. domicile Heures Tél. Travail Heures
Numéro de licence FFRP

Inscription au voyage n° Destination

Date d'inscription au séjour Date de début de séjour Date de fin de séjour

* **Option 1** Je souscris l'assurance annulation voyage et interruption de séjour

- . < 250 € 10 €
- . de 251 € à 400 € 14 €
- . de 401 € à 800 € 24 €
- . de 801 € à 1200 € 30 €
- . de 1201 € à 1600 € 36 €
- . de 1601 € à 2000 € 46 €
- . de 2001 € à 2400 € 52 €
- . de 2401 € à 2800 € 62 €
- . de 2801 € à 3200 € 72 €
- . de 3201 € à 3600 € 82 €

Au-delà consulter la Fédération.

Cotisation retenue

 €

* **Option 2** Je souscris l'assurance bagages

Montant de la garantie	800 €
Cotisation	14 €

Cotisation

 €

* **Option 3** Je souscris l'assurance "Assistance Rapatriement – Voyage touristique" :

Rappel :

- a)-Tous les licenciés IRA,IMP,N,FRA,FMP,N bénéficient déjà de cette garantie dans le monde entier
- b)-Si l'assurance "annulation" a été souscrite, cette garantie est acquise pour la France métropolitaine

- Autres cas : 10 €

 €

Je joins mon règlement pour un **montant total** de :
(somme non remboursable)
association)

(1)+(2)+(3)
(Par chèque à l'ordre de votre

 €

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances souscrites.

Fait à le
Signature du souscripteur

* Cocher la case concernée

✂

ASSISTANCE RAPATRIEMENT Téléphoner à MONDIAL ASSISTANCE

EN FRANCE Tel: **01.42.99.02.39**
A L'ETRANGER Tel: **33.1.40.25.59.59**

Contrat MONDIAL ASSISTANCE n° 120098

Important: Pour être pris en charge, le rapatriement doit être autorisé, organisé et effectué par **MONDIAL ASSISTANCE**. En France, l'intervention de MONDIAL ASSISTANCE est conditionnée à une hospitalisation préalable (une nuit minimum)



